APIL
ACTION POUR LA PROMOTION DES INITIATIVES LOCALES

L'ŒUVRE LÉGER
Pour la dignité humaine
au Québec et dans le monde

LES ENTREPRENEURS ENVIRONNEMENTAUX, UN MODELE ET UN CONCEPT NOUVEAU POUR ALLIER LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Comment booster les fonctions économiques, sociales et écologiques : 2015 - 2018

Avril 2018

Avant-Propos

Le document s'adresse tout d'abord aux Producteurs. En effet, le but final de ce document est de favoriser une connaissance du métier innovant d'entrepreneur environnemental et son appropriation par les producteurs/productrices et par toutes les communautés rurales. Le fait de capitaliser l'expérience des entrepreneurs environnementaux leur permet de savoir toute l'importance de leurs pratiques, d'en parler aux autres et de les faire adopter par ces derniers.

Le document pourrait servir aussi de support technique à APIL pour ses activités d'accompagnements des communautés rurales dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation des bonnes pratiques agroécologiques, de gestion durable des sols et de protection de l'environnement

Il est adressé également aux partenaires techniques et financiers de APIL pour la documentation et l'exploitation pour toute fin utile.

Aux acteurs de développement qui sont conscient des bienfaits des bonnes pratiques agroécologique et de protection de l'environnement. Ils trouveront ici un modèle d'organisation communautaire qui apporte des réponses à beaucoup de questions liées au changement climatique et à la désertification.

APIL remercie et rend hommage à ses partenaires financiers Œuvre Leger qui l'accompagne dans ses initiatives pour le développement des communautés locales.

Qui est APIL ?

Action pour la Promotion des Initiatives Locales (APIL) est une ONG de développement rural créée en 1998 par un groupe de jeunes Burkinabè. Leur vision était de mettre en place une organisation de développement qui pourrait se consacrer essentiellement à la formation paysanne pour une participation plus accrue au développement durable au Burkina Faso. L'ONG se consacre donc depuis 20 ans à la formation des producteurs/productrices pour une participation réelle au développement durable du Burkina Faso. APIL ambitionne de faire des paysans, organisés ou non en association, des acteurs autonomes et souverains leur permettant de parvenir à l'autosuffisance alimentaire. A cette fin, l'un des modes d'intervention est la diffusion de pratiques agricoles et d'élevage permettant la diversification des revenus, la restauration et la gestion durable des terres. Pour cela, APIL s'appuie sur plusieurs fermes et centres agroécologiques où se mènent des expérimentations sur les pratiques et techniques, ainsi que des formations pour les paysans.

Pour APIL, la promotion de l'agriculture familiale reste la vraie alternative pour l'atteinte d'une sécurité alimentaire stable et pérenne. Elle prône une société ou ses membres ont la capacité technique et financière de prendre leurs décisions et de s'administrer librement. C'est pourquoi notre engagement tant à faire des organisations paysannes des acteurs souverains de développement, capables de s'administrer et de prendre librement des décisions pour leur développement.

Les bénéficiaires ou partenaires locales/communautaires de APIL sont des paysans pauvres (hommes et femmes) organisés en groupements ou en unions, et des ménages individuels vulnérables qui vivent de la terre pour leur survie. Ce sont au total 360 groupements (organisations paysannes) toute filière confondue, 26 unions (apicoles et maraichères), 13 680 bénéficiaires directs (dont 60% de femmes) et environ 72 000 bénéficiaires indirects dont 400 ménages par villages, que APIL accompagne. Il s'agit de 2233 maraichers, de 1200 agropasteurs, de 2400 apiculteurs, de 600 femmes en micro crédit, 200 femmes dans le cadre du changement climatiques, 4 640 agriculteurs et au moins 1200 apprenants en alphabétisation qui bénéficient des appuis de APIL

Table des matières

Avant-Propos 2
Qui est APIL ? 3
I. POURQUOI APIL FAIT DE LA CAPITALISATION D'EXPERIENCES SUR LES ENTREPRENEURS ENVIRONNEMENTAUX 5
III. QU'EST-CE QU'UN « ENTREPRENEUR ENVIRONNEMENTAL » ? 6
IV. PRESENTATION DE L'INNOVATION ET SES OBJECTIFS 6
Objectifs de l'innovation 6
Cibles de l'innovation 7
Zone d'intervention de l'innovation 7
Activités menées 7
V. DESCRIPTION DES PROCESSUS DE REALISATION DE L'EXPERIENCE 7
Illustrations de quelques plantes mises en pépinière par les entrepreneurs environnementaux 9
Qu'apportent les entrepreneurs environnementaux sur l'environnement ? 10
Qu'apportent les entrepreneurs environnementaux sur le plan économique ? 11
Qu'apportent les entrepreneurs environnementaux sur le plan social et culturel ? 12
VI. FACTEURS DE DURABILITE ET PISTES DE REALISABILITES 14
ANNEXE : Comment réaliser l'activité de pépiniériste ? 16

I. POURQUOI APIL FAIT DE LA CAPITALISATION D'EXPERIENCES SUR LES ENTREPRENEURS ENVIRONNEMENTAUX

L'ONG Action pour la Promotion des Initiatives Locales (APIL) accorde une place importante à la protection, la sauvegarde mais aussi à la régénérescence de l'environnement par le truchement des reboisements. L'une ses missions est d'encourager les pratiques agroécologiques afin de garantir une santé durable et protéger les facteurs de production des populations. En effet, comme dans les autres pays du Sahel, le développement du Burkina Faso est menacé par la dégradation des terres et la désertification. Cette dégradation des terres s'est aggravée ces dernières décennies avec les changements climatiques qui influencent négativement les écosystèmes. Les conséquences sont très graves ; la végétation est détruite, les récoltes sont très mauvaises. Cela amène plusieurs familles à fuir leurs villages.

A cet effet, la plantation d'arbres apparait comme l'une des méthodes clés de lutte contre la désertification. Dès lors la production de plants s'inscrit en première ligne dans le processus de restauration et de gestion du couvert végétal. Il devient alors capital d'initier des actions qui vont dans le sens de la création et de la gestion des pépinières.

C'est donc dans l'optique de promouvoir ces activités d'agroenvironnement, que l'ONG APIL en collaboration avec son partenaire l'Œuvre Léger dans le cadre du programme IMSA (Innovation et mobilisation pour la sécurité alimentaire) organise dans un premier temps quarante-cinq (45) producteurs des Régions du Centre Nord et du Plateau Centrale, formés au métier de pépiniériste autour du concept d'entrepreneurs environnementaux.

III. QU'EST-CE QU'UN « ENTREPRENEUR ENVIRONNEMENTAL » ?

L'Entrepreneur Environnemental un concept nouveau promu par l'ONG APIL pour désigner les paysans qui sont formés aux métiers de pépiniéristes basé au niveau villageois et local. La dénomination ou le concept nouveau de « Entrepreneur Environnemental » vient de APIL. En effet, APIL met en œuvre depuis 2015, un projet dénommé Innovation et Mobilisation pour la Sécurité Alimentaire (IMSA). Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de ce projet, 45 producteurs et productrices ont reçu une formation sur les « techniques de production et de gestion des pépinières dans les régions du plateau central et du Centre nord ». Ils ont été équipés également avec du matériel (brouette, pelle, pioche, sécateur, râteau, paire de botte et paire de gant) qui leur a permis de s'installer dans leurs villages et de poursuivre l'activité après la formation.

C'est à partir de là et dans le but de valoriser ce travail fait au niveau paysan, que APIL a attribué ce concept nouveau d'Entrepreneur Environnemental aux pépiniéristes qu'elle forme. De ce concept sous entendent beaucoup de choses. Ainsi dit, un entrepreneur est celui qui utilise des intrants pour en fabriquer des produits, les vendre et en faire des bénéfices. Un entrepreneur environnemental est donc celui qui entreprend sur le plan environnemental. C'est celui qui se fait de l'argent tout en contribuant à la protection de l'environnement (forêt, biodiversité, écosystème, nature, sol,). Pour APIL, les entrepreneurs environnementaux, en plus de produire les plantes et de les revendre, plantent et mènent des sensibilisations auprès des communautés sur la protection de l'environnement. La mise en place des pépinières et la plantation d'arbres sont des bonnes pratiques agroécologiques, de gestion durable des terres et de protection de l'environnement

IV. PRESENTATION DE L'INNOVATION ET SES OBJECTIFS

Objectifs de l'innovation

L'objectif global de l'innovation est de former et mettre en place un groupe d'acteurs locaux de protection de l'environnement appelés « entrepreneurs environnementaux » à travers le métier de pépiniéristes et de plantation d'arbres.

Spécifiquement, il s'agit de :

- mettre en place un groupe d'acteurs locaux de protection de l'environnement appelés « entrepreneurs environnementaux » ;
- former les entrepreneurs environnementaux en technique de pépinières et de gestion des plantes ;
- promouvoir l'agroforesterie en milieu rural.

Cibles de l'innovation

Les cibles de l'innovation sont les producteurs et productrices des régions du Centre nord et du Plateau central. Pour cette phase, la phase pilote, ce sont 45 producteurs des deux régions qui participent à l'expérience.

Zone d'intervention de l'innovation

Les zones d'intervention du projet sont les villages des communes de Ziniaré, Absouya, Boussouma, Kaya et Pissila des régions du Centre notre et du Plateau central.

Activités menées

Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de l'expérimentation de l'innovation :

- Formation des producteurs en technique de production de plants et gestion d'une pépinière
- Equipement des producteurs avec du matériel (brouette, pelle, pioche, sécateur, râteau, paire de botte et paire de gant) pour leur permettre de s'installer dans leurs villages
- Les suivi-appui-conseils des activités des entrepreneurs environnementaux
- Le recyclage de la formation des producteurs en technique de production de plants et gestion d'une pépinière

V. DESCRIPTION DES PROCESSUS DE REALISATION DE L'EXPERIENCE

Le concept d'entrepreneurs environnementaux est une innovation de APIL. C'est à partir d'une activité prévue dans son projet IMSA (Former les producteurs et productrices sur les techniques de pépinières et de gestion des plantes) que APIL a décidé de faire de ces acteurs des entrepreneurs environnementaux. Leur rôle est de contribuer à la protection de l'environnement dans leurs localités/villages.

APIL a d'abord Former ces acteurs locaux au nombre de 45 au métier de pépiniéristes et de gestion des plantes, ensuite elle les a installés en les dotant de matériel nécessaire pour réaliser leur travail, puis elle faits des suivi-appui-conseils des activités que mènent ces derniers.

Pour renforcer les capacités des entrepreneurs environnementaux, APIL travaille en collaboration avec les services des eaux et forêts des régions du centre nord et du plateau central. Ces services relèvent du ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique. Il faut noter que cette innovation environnementale

de APIL contribue à la mise en œuvre au niveau local de la Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'Environnement du Burkina Faso.

Les entrepreneurs environnementaux font des pépinières dans les villages pour planter soi-même et pour vendre ou donner aux autres paysans. Leur activité fait d'eux des acteurs locaux de protection de l'environnement. Ils sont des modèles pour les autres paysans de leurs villages. Ils font également des sensibilisations pour que les autres paysans comprennent les enjeux liés au reboisement et à la restauration de l'environnement et des sols. En effet, un nouveau comportement s'est fait observer au niveau des 45 entrepreneurs environnementaux formés et équipés. Ces derniers, en plus d'être des points focaux environnementaux dans les localités d'intervention de APIL, sont devenus des encadreurs de proximités pour les populations rurales dans leurs actions de reverdissement. Ils sont considérés comme des formateurs endogènes qui soutiennent les producteurs des différents villages par la fourniture de plants pour les activités d'agroforesterie. Ces encadrements consistent à sensibiliser et à apporter des appuis-conseils aux populations sur l'avantage des plantes pour le bien-être de notre environnement et même à former ceux qui désirent se lancer dans la production des plants.

Tableau 1 : Point des plants produits par les entrepreneurs environnement par an

Nom scientifique	**Noms courants (Français ou Moore)**	**Nombre de Plants produits**	**Objectif/utilisation**
Moringa	Arzan tiga	14 955	Haies vives et haies mixtes
Cassia sieberiana	Kombrissaka	4 095	
Combretum micranthum	Kinkeliba/ Randga	950	
Acacia senegal	Gonyimenega	6 245	
Bauhinia rufescens	Arbre à pari/ Tipoega	910	
Kaya senegalensis	Cailcedrat/ Kouka	730	Bordure de routes
Azadirachta indica	Neem / Nim	1090	
Faidherbia albida	Cad/ Zaanga	420	À l'intérieur des champs
Sclerocarya birrea	Prunier/ Nobga	170	
Albizia chevalieri	Ronsandoaga	225	
Adansonia digitata	Baobab/ Toègha	2080	
Mangifera indica	Manguier	830	Vente pour jardins et ornements
Citrus limon	citronnier	330	
Citrus sinensis	oranger	670	
TOTAL :		**33 700**	

Illustrations de quelques plantes mises en pépinière par les entrepreneurs environnementaux

Eucalyptus

lianes

Neemiers

Nérés

Moringa

baobabs

Karités	**Papayers**
Manguiers	Goyaviers

Qu'apportent les entrepreneurs environnementaux sur l'environnement ?

Les entrepreneurs environnementaux contribuent à la protection et à la restauration de l'environnement. En effets, les entrepreneurs environnementaux, en mettant en place les pépinières, contribuent à la restauration des forêts, surtout des arbres en voie de disparition ou en état de vieillissement. Les plantes cultivées dans les pépinières sont des plantes productrices des produits forestiers non ligneux qui sont entre autres le néré, le baobab, le karité, le Gounga, le moringa, la liane, etc. Ces plantes sauvages en voie de vieillissement sont le plus souvent oubliées par les producteurs qui ne pensent pas à leur plantation pour assurer le relais de celles qui ne produiront plus les décennies à venir. Les autres plantes mises en pépinière sont le flamboyant et les épineux, les papayes et bien d'autres. Ces plantations contribuent à la reforestation et à limiter les effets de la désertification et du changement climatique.

Les reboisements contribuent également à la préservation ou à la constitution des biodiversités. En faisant les pépinières et en plantant des arbres, les paysans contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs du développement durable et de l'économie verte en milieu rural.

A long terme, les activités des entrepreneurs environnementaux contribueront à l'avènement de l'agroforesterie, à la restauration/récupération des sols et à leur maintien en milieu rural des villages accompagnés par l'ONG APIL.

Bamogo P. Jacques du village de Siriguin dans la commune de Boussouma

Avant de débuter mon travail de pépiniériste, j'ai eu du plaisir un jour de planter des arbres et j'étais motivé. J'ai donc demandé du terrain à mon oncle (1,5 ha) pour commencer mon travail. Le terrain était une clairière à côté des berges d'un fleuve. J'ai donc planté à côté des berges, des épineux et des eucalyptus pour clôturer ma ferme. A l'intérieur j'ai planté des manguiers et d'autres plantes dont des neemiers. D'autres plantes ont poussés naturellement et je les ai gardées et entretenues en même temps. Chaque 3 ans, ma famille et moi taillons les plantes pour les permettre de bien croître. Mes femmes ne coupent plus de bois frais dans la brousse, elles prélèvent dans les bois secs taillées dans notre plantation. Je prélève dans ma plantation pour faire des bois de hangar. Certaines personnes de notre village s'en vont se reposer sous l'ombre de mes plantes.
Je continue de faire les pépinières pour vendre les plantes avec les autres paysans. C'est au regard de mes réalisations sur le plan environnemental que j'ai intégré le groupe des entrepreneurs environnementaux initié par l'ONG APIL.
Dans notre village, je suis le seul pépiniériste, ce qui rend mon activité rentable. Je donne aussi gratuitement à ceux qui n'ont pas d'argent pour en acheter. Et cela est une bénédiction pour moi car ces personnes arrivent à planter et à en tirer des bénéfices. Mon cas a servi d'exemple pour trois autres villages qui ont achetés mes pépinières et initié des plantations qui ont réussies.
Pour pouvoir poursuivre mon activité avec du succès, je bénéficie de l'encadrement de l'ONG APIL. Le fait que les autres paysans sollicitent mes appuis et achètent mes plants m'encourage énormément à aller de l'avant.
De nos jours, je plante des arbres dans mes champs de sorgho, et je compte continuer à le faire. Pour les semences, je les achète, mais je les prélève également dans la brousse.

Qu'apportent les entrepreneurs environnementaux sur le plan économique ?

La mise en place des pépinières par les paysans n'a que des impacts positifs sur le plan économique. En effet, les pépinières permettent d'augmenter les revenus ou constitue une nouvelle source de revenu pour les paysans. Chaque entrepreneur environnemental n'a pas moins de 2 000 pots de plantes à vendre l'unité à 100 FCFA. L'entrepreneur environnemental gagne donc environ 200 000 par an comme chiffre

d'affaire. Une source de revenu qui n'existait pas il y a trois (3) ans de cela pour les paysans.

Entrepreneurs environnementaux	Nombre de pots de plantes	Prix unitaire par plante (FCFA)	Revenu total (FCFA)
1	2000	100	200 000
45	90 000	100	9 000 000

Les 45 entrepreneurs environnementaux accompagnés par l'ONG APIL engendrent un revenu moyen d'environ 9 000 000 FCFA par an.

Témoignage de ILBOUDO Moussa, Entrepreneurs environnemental dans la commune de Ziniaré

Le travail de pépiniériste nous est bénéfique. Ceux qui viennent vers nous sont de deux sortes : il y a ceux qui viennent pour acquérir des connaissances et ceux qui viennent payer les plantes. Nous vendons un pied de plant à 100 FCFA. Les commandes sont variées, certains veulent 500 plants et d'autres 1000. Chaque année, je peux vendre 5 000 plants
Les plants que nous mettons en pépinières sont le plus souvent des arbres fruitiers (la papaye, le goyave) et de produits forestiers non ligneux à savoir, le karité, le baobab, le néré, etc. En plus de ces plantes, nous semons des épineux (qui servent de couvertures des fois), le flamboyant, le neemier et des plantes médicinales.

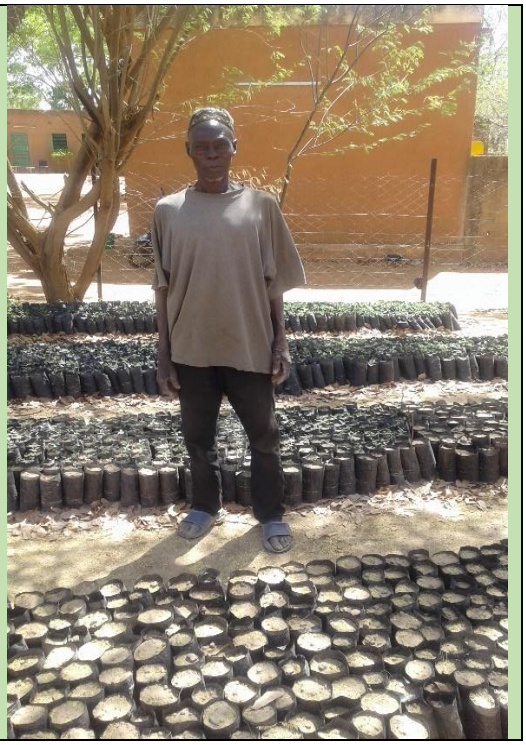

Qu'apportent les entrepreneurs environnementaux sur le plan social et culturel ?

En faisant les pépinières, les paysans entrent dans une logique de changement de mentalités par rapport à la production et la plantation d'arbres. Auparavant, ce travail était réservé aux forestiers mais maintenant il peut être pratiquée par des paysans. Les paysans s'approprient la technique, tout en étant appuyé par les forestiers des Directions régionales et provinciales de l'environnement. Ils réalisent qu'ils sont les acteurs de la protection de l'environnement et tendent à montrer avec enthousiasme leurs savoir-faire en la matière.

Les entrepreneurs environnementaux, en faisant les pépinières et la promotion des plantations d'arbres dans leurs villages contribuent à changer la mentalité des paysans

et les emmènent à intégrer la protection de l'environnement et des forêts dans leurs activités quotidiennes.

En clôturant leurs champs par la plantation d'arbres, les entrepreneurs environnementaux évitent également les conflits frontaliers avec leurs voisins dans les champs. Cette initiative motive leurs voisins à vouloir en faire autant.

Témoignage de Zouré Nonguema de la commune de Pissila

Nous avons constaté que l'assèchement et la dégradation des sols et des forêts constituent un problème très grave pour nous et pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants. Mais on n'avait pas les moyens pour lutter contre cela. Alors, l'appui de APIL pour nous est le bienvenu car c'est une occasion pour résoudre ce problème qui nous accable.

Je faisais des pépinières et plantais des manguiers mais je n'avais pas des connaissances techniques pour bien faire mon travail. Nous avons bénéficié des formations de l'ONG APIL sur techniques de Zaï, les cordons pierreux et l'agroforesterie. C'est à partir de là que j'ai aimé le travail de plantation d'arbre dans mes champs jusqu'à ce que APIL nous forme il y a 03 ans sur les techniques de pépinière. Nous sommes seulement 2 formés par APIL à faire les pépinières dans notre village. APIL nous a formé, puis nous octroyer de matériels de travail.

Je fais les pépinières pour planter dans mes champs, pour vendre et pour donner/aider les autres paysans à faire de l'agroforesterie. J'ai clôturé mes champs de 3ha et de 10 ha avec des épineux et des eucalyptus faits dans ma pépinière. Cela me permet d'éviter les conflits frontaliers avec mes voisins dans mes champs. Cette initiative motive mes voisins à vouloir en faire autant.

Pour planter pendant la saison pluvieuse, nous commençons les pépinières dans le mois de Mars.

L'avantage est que en plantant les arbres, ils attirent la pluie car là où il y a beaucoup d'arbres il pleut suffisamment dans ces lieux. En plus nous avons des bénéfices financiers. En effet, la première année de mon expérience, j'ai vendu les plantes à 200 000 FCFA, la deuxième année à 130 000 FCFA, cette année j'espère en vendre plus. J'utilise cet argent pour booster mes cultures céréalières en achetant du compost et des intrants pour garantir mon autosuffisance alimentaire.

Nous sensibilisons les autres paysans qui viennent acheter nos plantes sur comment planter et entretenir les plantes pour leur survie.

J'ai fait ma pépinière à côté d'une fontaine. Pour cela je contribue à la maintenance de la fontaine chaque année à hauteur de 5 000 FCFA.

VI. FACTEURS DE DURABILITE ET PISTES DE REALISABILITES

Pour les acquis de l'innovation il faut dire que :

- les entrepreneurs environnementaux connaissent les différentes techniques de sélection des semences ;
- ils savent comment installer une pépinière ;
- ils connaissent les différents outils de gestion des pépinières ;
- ils savent comment mettre sous terre les plantes ;
- le rôle des producteurs dans la protection et la gestion de l'environnement est renforcé.

L'innovation d'APIL sur l'activité de pépiniériste en la valorisant en entrepreneurs environnementaux est déjà un succès à tous les niveaux. Au niveau paysan, le concept est le bienvenu car ils se le sont déjà appropriés. Tous les 45 entrepreneurs environnementaux s'activent à appliquer les formations qu'ils ont reçu. Parmi eux, 22 entrepreneurs font les pépinières sur toutes l'année et 20 le font en saison pluvieuse compte tenu des difficultés d'accès aux point d'eau. Les services techniques des eaux et forêts du ministère de l'environnement appui APIL dans le renforcement des capacités des entrepreneurs environnementaux ; et APIL prévoit des suivi-appui-conseils à ces derniers et compte recyclé les formations jusqu'à ce qu'ils aient une maitrise totale des techniques et qu'ils soient autonomes.

Le concept d'entrepreneur environnemental est nouveau et APIL travaille à le développer et œuvrer à sa pérennité dans le temps. Pour se faire, APIL doit de même (i)Elargir le nombre de bénéficiaires. Pour le moment ils sont 45 qui sont formés et représentent la phase pilote de l'expérience. Au regard de la réussite et de l'intérêt de l'expérience, APIL pourrait augmenter le nombre des entrepreneurs environnementaux et le nombre de villages pour atteindre tous les villages qu'elle touche dans ses deux régions d'intervention (le Centre nord et le plateau central) ; (ii)Travailler à assurer la visibilité de l'innovation et le développement du concept pour

aller au-delà des pépiniéristes pour atteindre tout travailleur en milieu rural qui tire son profit dans le domaine de l’environnement tout en le protégeant.

ANNEXE : Comment réaliser l'activité de pépiniériste ?

Pour réaliser l'activité de pépiniériste, l'entrepreneur environnemental doit connaitre, comprendre et appliquer les différentes étapes suivantes :

- une pépinière
- choix d'une pépinière
- aménagement d'une pépinière
- liste du matériel d'une pépinière
- acquisition des semences et leur prétraitement
- production des plants en pots
- remplissage et classement des pots
- semis des semences
- protection des plantules
- entretien des plantules
- planning des activités d'une pépinière
- lutte contre les attaques diverses des plantules et plants

Il doit s'assurer également des conditions préalables pour l'installation d'un site d'emplacement d'une pépinière que sont :

- S'assurer de la disponibilité d'un point d'eau permanent ;
- Vérifier que la terre est plane et horizontale ;
- S'assurer de la disponibilité de l'espace de travail nécessaire ;
- S'assurer que les arbres procurent un ombrage approprié pour assurer une protection contre les rayons ardents du soleil pendant les travaux ;
- Vérifier que le site est clôturé par les haies vives ou du grillage. pour empêcher le bétail de pénétrer ;
- S'assurer qu'il n'y a pas d'inondation du site même lorsqu'il pleut beaucoup.

Résumé de quelques étapes de mis en pépinière de plantes

1. **Prétraitement des graines**

Le prétraitement est une opération appliquée aux graines afin de lever leur dormance et d'accélérer leur germination. Pour ce faire, l'usage de l'eau chaude ou de l'acide sulfurique, selon les espèces est requis. Cependant certaines espèces se prêtent au semis sans prétraitement. Il y a plusieurs manières de prétraiter des graines. Les méthodes les plus usuelles sont les suivantes :

- le trempage dans l'eau froide ;
- l'ébouillantage suivi du trempage dans l'eau ;
- la cuisson suivie du trempage dans l'eau ;
- la scarification manuelle suivie du trempage dans l'eau ;
- le trempage dans l'acide sulfurique suivi d'un trempage dans l'eau

2. **Pots**

Pour la production des plants, il faut utiliser des sachets plastiques communément appelés « pots ». Il en existe de plusieurs dimensions (petit, moyen et gros) dont l'utilisation est fonction de l'espèce à produire. Les pots sont vendus dans le commerce par des structures spécialisées. Pour les acquérir, il vaut mieux contacter le service forestier le plus proche ou s'adresser directement au Centre National des Semences Forestières (CNSF) ou aussi se les procurer sur la place du marché.

3. Préparation de la terre d'empotage

La terre à utiliser pour le remplissage doit être légère et riche en éléments nutritifs. Il convient d'éviter les sols où les mauvaises herbes poussent en abondances. Il faut généralement mélanger plusieurs composants pour obtenir de la terre d'empotage convenable. Quant aux sols qui ne sont pas assez humifères, ils seront additionnés de fumier bien décomposé ou de compost. Bien mélanger le tout et mouiller légèrement.

4. Remplissage et classement des pots

Les pots sont remplis directement à la main ou à l'aide d'un entonnoir. Tasser bien les pots et laisser une réserve d'environ 0,5-1 cm pour les semis. Il y a des précautions à prendre :

- ne pas remplir complètement les pots ;
- il faut laisser une réserve d'environ 0,5-1 cm de hauteur. Entièrement rempli, un pot ne peut retenir convenablement l'eau d'arrosage. Si la réserve est très grande, les bords du pot ont tendance à se refermer empêchant l'eau d'arrosage de s'infiltrer dans le pot ;
- bien tasser le contenu du pot afin d'éliminer les éventuelles poches d'air ;
- poser verticalement, les pots devraient pouvoir rester en équilibre ; Les pots remplis seront classés dans les planches de production. Par exemple, une planche de 7 mètres de long sur 1m de large devrait pouvoir contenir 1000 petits pots. Le classement peut se faire par planche de 100, 200, 500 ou 1000 pots.

5. Semis et Protection des plantules

Pour les espèces qui germent facilement et plus ou moins en même temps, le semis direct en pots est la meilleure méthode. En général, le semis se fait à raison de 2 graines par pot. Pour les graines d'essences qui germent facilement le semis se fait directement en pots, le nombre de graines semées dans un pot dépend du taux de germination et de la quantité de graines disponible. Après les semis, mettre une ombrière avec de la paille, des nattes confectionnées à partir de tiges de sorgho, de mil ou d'herbes.

6. Soins à donner aux plantules

Les soins à apporter aux plantules comprennent l'arrosage, le désherbage, le binage, le démariage et le repiquage, l'ombrage, et le rhabillage. Quand les plantules auront la taille d'un doigt (environ 5 cm) :

- Enlever la plus petite plantule et laisser la plus grande s'il y a plusieurs plantules dans le pot ;
- Enlever les mauvaises herbes qui poussent dans le pot et faire un léger binage ;
- Déplacer les pots chaque mois afin que les racines de plantules ne s'enfoncent pas dans le sol ;
- Tailler si possible les racines qui traversent le pot.

7. Arrosage

Un arrosage adéquat est indispensable à la bonne croissance des plantules. L'eau d'arrosage doit être propre et non trouble. En présence d'eau trouble des barrages ou des puits nouvellement curés ou creusés, utiliser du chlore que l'on verse dans l'eau pour faire précipiter les impuretés. L'arrosage se fait une fois le matin et une fois le soir. A chaque arrosage, deux arrosoirs de 7 litres ou deux seaux d'eau seront utilisés pour 1 000 pots. Un excès d'eau peut compromettre la croissance du système racinaire, favoriser le développement des champignons, allonger les tiges des jeunes plants et les fragiliser.

8. Désherbage

Les mauvaises herbes privent les jeunes plants de lumière, d'eau et de nutriments et accroissent les risques d'attaques par les champignons. Il faut donc les éliminer dès leur apparition.

9. Ombrage

Durant les premiers stades de leur développement, les plantules sont sensibles à la lumière solaire, aux températures élevées et aux averses. Il faut donc les protéger par des nattes ou des seccos qui ont la capacité de filtrer au moins la moitié de la lumière solaire et d'amortir la chute des gouttes d'eau de pluie. Ces nattes ou seccos sont confectionnés avec des tiges de sorgho, de mil ou d'herbes.

10. Traitements phytosanitaires

L'on peut être confronté à des maladies ou des attaques parasitaires, d'où la nécessité d'appliquer les traitements appropriés. Il s'agir d'insectes, chenilles, pucerons, crapauds ou de maladies provoquées par les champignons microscopiques (fontes de semis), ou encore de nématodes qui sont de tout petits vers attaquant le système racinaire.

11. Préparation et transport des plants

Le transport des plants est une opération délicate. Au niveau de la pépinière, il faut bien arroser les plants la veille, évité de les superposer lors du chargement. Sur le site de plantation, au cas où ils ne seront pas immédiatement mis en terre, les déposer là où l'on peut les arroser et sous